

## Annexe 2

Modèle d'attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux  
(Examen par QCM prévu par l'article 22 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié)

[Logo du Centre d'examen]

[Nom du Centre d'examen]

[Nom et Prénom du surveillant de l'examen]

[Coordonnées du Centre d'examen]

N° d'enregistrement en application de l'article R. 6351-6 du code du travail :

[n° d'enregistrement en préfecture de l'organisme de formation utilisé comme Centre d'examen] –

Préfecture [nom du département du lieu d'enregistrement]

## **Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement  
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

### **Domaine de compétence couvert par l'attestation :**

(Cas où l'employeur est un responsable de projet ou son représentant)

**Préparation et conduite de projet (Concepteur)**

(Cas où l'employeur est un exécutant de travaux)

**Encadrement de chantiers de travaux (Encadrant)**

**Conduite d'engins ou Réalisation de travaux urgents (Opérateur)**

*Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur. Ne cocher toutefois qu'une seule des 3 cases ci-dessus.*

Je, soussigné [Nom et prénom du signataire], [Fonction du signataire au sein du Centre d'examen]

Atteste que

**M.  /Mme  : [Nom et prénom du candidat]**

Présenté par : [Nom de la société ou collectivité employeur du candidat présenté à l'examen, ou « lui-même / elle-même » en cas de candidat libre] - [Coordonnées de la société ou de la collectivité]

à l'examen tenu le [Date de l'examen] relatif au domaine de compétences susmentionné,

sous le n° de ticket d'examen [n° du ticket d'examen]

**a réussi cet examen.**

**La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1<sup>er</sup> janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

**Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.**

Fait à [Commune d'implantation du Centre d'examen]

Le [date de signature de l'attestation de compétences]

[Signature]